

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3221

30 décembre 2011

SOMMAIRE

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	154572	Brickfinance S.A.	154589
AMPOS Holding S.A.	154608	Bristol Investments S.A.	154590
Argem Participations S.A.	154562	Brofortec S.à r.l.	154591
Armat Investment S.A.	154572	Business Development Partners Sàrl	154592
Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l.	154572	Cable TV S.A.	154598
Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l.	154573	Cardiodynamics S.à r.l.	154591
Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l.	154577	Car Service Luxembourg S.à r.l.	154598
AST Environnement S. à r.l.	154587	CLdN Ports S.A.	154592
Aube Invest S.A.-SPF	154587	Edipresse International Sàrl	154608
Aurora Properties S.à r.l.	154586	Eikon Invest V S.A.	154608
Autize SA	154587	Enic Sports S.à r.l.	154599
Avant Investment S.A.	154588	Enic Sports S.à r.l.	154599
Avant Investment S.A.	154588	Enic Sports S.à r.l.	154600
AZ Poids Lourds	154588	Ernee Gestion S.A.	154608
Babcock & Brown Czech Solar S.à.r.l.	154588	Eschborn I Hotel S.à r.l.	154599
Badis S.A.	154563	Esser Bedachungen S.à r.l.	154602
Barbut S.A.	154589	Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés	154599
Barbut S.A.	154590	Eurinfî S.à r.l.	154598
Batiso, s.à r.l.	154589	Fes Immo SA	154562
Belval Immo S.A.	154590	First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	154562
Big Properties S.à r.l.	154590	Hotkebab S.à.r.l.	154600
BMG Medical S.A.	154590	Immowest Lux III Sàrl	154592
Borotra S.A.	154591	Ingima Participations S.A.	154573
Borotra S.A.	154589	KHEPHREN Daux Invest S.C.A.	154600
BPIM Sàrl	154591	Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A.	154577
BPI Project 1	154591	Lock Syndication S.C.A.	154563
Brazilian Investment Opportunities S.A.	154588	Metroinvest Brooktorkai S.à r.l.	154592
Brazilian Investment Opportunities S.A.	154589	N Alpha S.à r.l.	154605
		Robeco Interest Plus Funds	154587
		Shurgard Luxembourg	154602

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Suite à une lettre signée par Monsieur Henry A. Thompson, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 8 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 novembre 2011.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011161602/14.

(110187972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Argem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.140.

Les comptes annuels au 24 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161484/10.

(110188047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Fes Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur actuellement en fonction à savoir:

1- LARGO BROKERS HOUSE ayant son Siège à 7172 Construction Court CA 92121 San Diego USA

2- EURO FINANCE CONCEPT Ltd ayant son Siège à 483 Green Lanes N13 4BS Londres GB

3- Closed Systems Technology Holding sa ayant son Siège à 20A Bamertal L-9209 Diekirch

A partir du 15 octobre 2011

L'Assemblée accepte la démission comme commissaire aux comptes:

Fiduciaire Vic COLLE rue de la gare Esch sur Alzette

European Business Services Incorporation USA Dover

A partir du 15 octobre 2011

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur la société:

LARGO BROKERS HOUSE LIMITED SUITE B 29 HARLEY STREET

LONDON ENGLAND W1G 9QR Enregistrée au Companies House sous le No. 07587227

L'Assemblée accepte la nomination comme commissaire aux comptes:

Monterey Audit Sàrl , 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg enregistrée B 78967

A partir du 15 octobre 2010

L'Assemblée a décidée de mettre le siège social à

29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Fait et passé à Luxembourg, le 15 octobre 2011.

Mr Eric STUER.

Référence de publication: 2011163237/26.

(110188859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Badis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2011

Le mandat de Madame Christine DE ROUVILLE, demeurant au 11, rue Jean Daudin, F-75015 Paris, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société
BADIS S.A.

Référence de publication: 2011161511/15.

(110187953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 256.730,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 127.968.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of the month of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of LOCK SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.968, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg dated April 24, 2007 published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1374 of July 5, 2007 (the "Company"). The articles of associations of the Company have been amended pursuant to deeds of the said notary Jean SECKLER, on August 9, 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2324 of October 16, 2007, and on June 16, 2009, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1378 of July 16, 2009.

The meeting has been convened through convening notices sent to the shareholders of the Company on November 2, 2011, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by LOCK INVESTMENT S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, here duly represented, by virtue of a proxy given under private seal, by Mr. Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman appoints as secretary Mr. Romain SAZOS, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich and the meeting elects as scrutineer, Mr. Nicolas GROSJEAN lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) LOCK INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.401, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey), (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office at 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (United Kingdom) (v) ATE ADVANCED TECHNOLOGIES ESTABLISHMENT, an Anstalt established under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 39, Kirchstrasse, Vaduz, 9490, Liechtenstein, (vi) AVB ESTABLISHMENT, an Anstalt established under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 39, Kirchstrasse, Vaduz, 9490, Liechtenstein, (vii) Mr. Marius Lech RACZYNSKI, born on April 4, 1973, in Poland, manager, residing in Warsaw, at ul. Kormoranow 1E, 02-836, (Poland), (viii) Mr. Zbigniew Jan RACZYNSKI, born on February 1st, 1952, in Poland, manager, residing in Warsaw, at ul. Kormoranow 1D, 02-836, (Poland), (ix) Mr. Krzysztof Stefan BARTOSIAK, born on February 23, 1974, in Poland, manager, residing in Warszawa 02-495, ul. Dzieci Warszawy 29m.

53, (Poland), (x) Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK born on April 17, 1973, manager, residing in Pelikanov 9, 02-843 Warsaw, (Poland) and (xi) Mr Jaroslaw KUBACKI, born on November 23, 1973, manager, residing in Kamionka 05-502, ul. Przy Stawie 37, (Poland), are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all here represented by Me Vincent LINARI-PIERON, prequalified, by virtue of eleven proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The chairman states that it appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all the (i) 185,727 (one hundred and eighty-five thousand seven hundred and twenty-seven) limited shares (actions de commanditaires) with a par value of EUR 1.- (one Euro) each and the (ii) 1,000 (one thousand) unlimited shares (actions de commandité) with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entire share capital of EUR 186,727.- (one hundred eighty-six thousand seven hundred twenty-seven Euros) are duly represented at this extraordinary general meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon the items on its agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 70,003 (seventy thousand and three Euros) by the incorporation of available reserves of the Company, so as to raise the share capital of the Company from its current amount of EUR 186,727 (one hundred eighty-six thousand seven hundred twenty-seven Euros) to EUR 256,730 (two hundred fifty-six thousand seven hundred and thirty Euros) by the issuance of 70,003 (seventy thousand and three) new limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

3. Miscellaneous."

Then, after deliberation, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 70,003.- (seventy thousand and three Euros) by the incorporation of available reserves of the Company into its share capital (the "Capital Increase") so as to raise it from its current amount of EUR 186,727.- (one hundred eighty-six thousand seven hundred twenty-seven Euros) to EUR 256,730.- (two hundred fifty-six thousand seven hundred and thirty Euros) by the issuance of 70,003 (seventy thousand and three) new limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Limited Shares").

The Shareholders noted that further to a board resolution taken on November 2, 2011, LOCK INVESTMENT S.à r.l., in its quality of unlimited shareholder, has given its consent to the Capital Increase and has waived its rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders unanimously resolve that the New Limited Shares will be allocated into the different classes of shares of the Company as follows:

- Class A Limited Shares: 7,000 (seven thousand);
- Class B Limited Shares: 7,001 (seven thousand and one);
- Class C Limited Shares: 7,001 (seven thousand and one);
- Class D Limited Shares: 7,001 (seven thousand and one);
- Class E Limited Shares: 7,000 (seven thousand);
- Class F Limited Shares: 7,000 (seven thousand);
- Class G Limited Shares: 7,000 (seven thousand);
- Class H Limited Shares: 7,000 (seven thousand);
- Class I Limited Shares: 7,000 (seven thousand); and
- Class J Limited Shares: 7,000 (seven thousand).

Distribution of the new limited shares

The 70,003 (seventy thousand and three) New Limited Shares following the Capital Increase will be allocated among the Shareholders as follows:

ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 41,123 (forty-one thousand one hundred and twenty-three) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 4,115 (four thousand one hundred and fifteen);
- Class B Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);
- Class C Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);
- Class D Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);
- Class E Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);

- Class F Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);
- Class G Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);
- Class H Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve);
- Class I Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve); and
- Class J Limited Shares: 4,112 (four thousand one hundred and twelve).

ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 2,593 (two thousand five hundred and ninety three) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 262 (two hundred and sixty-two);
- Class B Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class C Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class D Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class E Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class F Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class G Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class H Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine);
- Class I Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine); and
- Class J Limited Shares: 259 (two hundred and fifty-nine).

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 2,835 (two thousand eight hundred and thirty-five) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 279 (two hundred and seventy-nine);
- Class B Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class C Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class D Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class E Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class F Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class G Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class H Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four);
- Class I Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four); and
- Class J Limited Shares: 284 (two hundred and eighty-four).

ATE ADVANCED TECHNOLOGIES ESTABLISHMENT: 14,959 (fourteen thousand nine hundred and fifty-nine) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 1,495 (one thousand four hundred and ninety-five);
- Class B Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class C Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class D Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class E Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class F Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class G Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class H Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six);
- Class I Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six); and
- Class J Limited Shares: 1,496 (one thousand four hundred and ninety-six).

AVB ESTABLISHMENT: 4,984 (four thousand nine hundred and eighty-four) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 502 (five hundred and two);
- Class B Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class C Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class D Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class E Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class F Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class G Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class H Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight);
- Class I Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight); and
- Class J Limited Shares: 498 (four hundred and ninety-eight).

Mr. Marius Lech RACZYNSKI: 1,754 (one thousand seven hundred and fifty-four) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 179 (one hundred and seventy-nine);
- Class B Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class C Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class D Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class E Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class F Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class G Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class H Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five);
- Class I Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five); and
- Class J Limited Shares: 175 (one hundred and seventy-five).

Mr. Zbigniew Jan RACZYNSKI: 4 (four) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 1 (one);
- Class B Limited Shares: 1 (one);
- Class C Limited Shares: 1 (one); and
- Class D Limited Shares: 1 (one);

Mr. Krzysztof Stefan BARTOSIAK: 438 (four hundred and thirty-eight) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 42 (forty-two);
- Class B Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class C Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class D Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class E Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class F Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class G Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class H Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class I Limited Shares: 44 (forty-four); and
- Class J Limited Shares: 44 (forty-four).

Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK: 875 (eight hundred and seventy-five) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 83 (eighty-three);
- Class B Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class C Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class D Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class E Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class F Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class G Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class H Limited Shares: 88 (eighty-eight);
- Class I Limited Shares: 88 (eighty-eight); and
- Class J Limited Shares: 88 (eighty-eight).

Mr Jaroslaw KUBACKI: 438 (four hundred and thirty-eight) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 42 (forty-two);
- Class B Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class C Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class D Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class E Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class F Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class G Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class H Limited Shares: 44 (forty-four);
- Class I Limited Shares: 44 (forty-four); and
- Class J Limited Shares: 44 (forty-four).

Availability of the reserves

The chairman reported that the amount of the aggregate available reserves of the Company (the "Aggregate Available Reserves") is evidenced by, inter alia, an intermediary balance sheet of the Company dated November 2, 2011 which

shows that this amount is at least equal to the amount of available reserves to be incorporated into the share capital of the Company.

The amount and the availability of the Aggregate Available Reserves have been certified to the undersigned notary by a report of the management of the Company dated November 2, 2011 issued by the management of the Company which states in essence that:

1. Based on generally accepted accountancy principles, the amount of the Aggregate Available Reserves per the attached balance sheet is at least equal to the amount of available reserves to be incorporated into the share capital of the Company and since the date of the balance sheet, no changes have occurred which would have depreciated the amount of the Aggregate Available Reserves; and

2. No changes have occurred which would make any part of the Aggregate Available Reserves unavailable.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the Capital Increase as described above, first paragraph which from now on shall read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 256,730.- (two hundred fifty-six thousand seven hundred and thirty Euros) divided into 255,730 (two hundred fifty-five thousand seven hundred and thirty) limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the "Classes of Limited Shares") as follows: a) 25,579 (twenty-five thousand five hundred and seventy-nine) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), b) 25,573 (twenty-five thousand five hundred and seventy-three) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), c) 25,573 (twenty-five thousand five hundred and seventy-three) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), d) 25,573 (twenty-five thousand five hundred and seventy-three) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), e) 25,572 (twenty-five thousand five hundred and seventy-two) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), f) 25,572 (twenty-five thousand five hundred and seventy-two) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), g) 25,572 (twenty-five thousand five hundred and seventy-two) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), h) 25,572 (twenty-five thousand five hundred and seventy-two) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), i) 25,572 (twenty-five thousand five hundred and seventy-two) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) and j) 25,572 (twenty-five thousand five hundred and seventy-two) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 1.- (one Euro)."

No further item being on the agenda of the meeting, the chairman then adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de Novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOCK SYNDICATION S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.968, constituée par acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1374 du 5 juillet 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés dudit notaire Jean SECKLER, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2324 du 16 octobre 2007 et en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1378 du 16 juillet 2009.

L'assemblée a été convoquée par courriers de convocation adressés aux actionnaires de la Société en date du 2 novembre 2011, lesquels resteront annexés pour être enregistrés avec le présent acte.

L'assemblée est présidée par LOCK INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, ici dûment représentée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, par Monsieur Vincent LINARI-PIERON, avocat, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Romain SAZOS, avocat, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas GROSJEAN, avocat, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) LOCK INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122.401, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey) (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, (Jersey) (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle ayant son établissement principal à 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (United Kingdom) (v) ATE ADVANCED TECHNOLOGIES ESTABLISHMENT, un Anstalt constitué sous les lois du Liechtenstein, ayant son principal établissement à 39, Kirchstrasse, Vaduz, 9490, Liechtenstein, (vi) AVB ESTABLISHMENT, un Anstalt constitué sous les lois du Liechtenstein, ayant son principal établissement à 39, Kirchstrasse, Vaduz, 9490, Liechtenstein, (vii) Mr. Marius Lech RACZYNSKI, né le 4 avril 1973, en Pologne, manager, domicilié à Varsovie à ul. Kormoranow 1E, 02-836, (Pologne) (viii) Mr. Zbigniew Jan RACZYNSKI, né le 1^{er} février 1952, en Pologne, manager, domicilié à Varsovie, à ul. Kormoranow 1D, 02-836, (Pologne) (ix) Mr. Krzysztof Stefan BARTOSIAK, né le 23 février 1974, en Pologne, manager, domicilié à Varsovie à 02-495, ul. Dzieci Warszawy 29m.53, (Pologne), (x) Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK né le 17 avril 1973, manager, domicilié à Pelikanow 9, 02-843 Varsovie, (Pologne) and (xi) Mr Jaroslaw KUBACKI, né le 23 novembre, 1973, manager, domicilié à Kamionka à 05-502, ul. Przy Stawie 37, (Pologne), sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, préqualifié, en vertu de onze procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Le président constate qu'il ressort de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du bureau, que les (i) 185.727 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-sept) actions de commanditaires avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune et les (ii) 1.000 (mille) actions de commandités avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de EUR 186.727 (cent quatre-vingt-six mille sept cent vingt-sept Euros), sont dûment représentées à cette assemblée générale extraordinaire qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 70.003,-EUR (soixante-dix mille trois Euros) par incorporation de réserves disponibles de la Société, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 186.727,- EUR (cent quatre vingt six mille sept cent vingt-sept Euros) à un nouveau montant de 256.730,-EUR (deux cent cinquante-six mille sept cent trente Euros) par l'émission de 70.003 (soixante-dix mille trois) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social; et

3. Divers.

Ensuite, après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 70.003,- EUR (soixante-dix mille trois Euros) par incorporation de réserves disponibles de la Société ("Augmentation de Capital") afin de le porter de son montant actuel de 186.727,-EUR (cent quatre vingt six mille sept cent vingt sept Euros) à un nouveau montant de 256.730,-EUR (deux cent cinquante-six mille sept cent trente Euros) par l'émission de 70.003 (soixante-dix mille trois) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Actions de Commanditaires").

Les Actionnaires ont pris note que suite à une résolution du conseil de gérance prise en date du 2 novembre 2011, LOCK INVESTMENT S.à r.l, en sa qualité d'actionnaire commandité, a donné son consentement à l'Augmentation de Capital et a renoncé à son droit à souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé à l'unanimité que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les différentes classes d'actions de commanditaires, comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A: 7.000 (sept mille);
- Actions de Commanditaires de Classe B: 7.001 (sept mille une);
- Actions de Commanditaires de Classe C: 7.001 (sept mille une);
- Actions de Commanditaires de Classe D: 7.001 (sept mille une);
- Actions de Commanditaires de Classe E: 7.000 (sept mille);
- Actions de Commanditaires de Classe F: 7.000 (sept mille);
- Actions de Commanditaires de Classe G: 7.000 (sept mille);
- Actions de Commanditaires de Classe H: 7.000 (sept mille);
- Actions de Commanditaires de Classe I: 7.000 (sept mille); et
- Actions de Commanditaires de Classe J: 7.000 (sept mille).

Distribution des nouvelles actions de commanditaires

Les 70.003 (soixante-dix mille trois) Nouvelles Actions de Commanditaires consécutives à l'Augmentation de Capital seront répartis entre les Actionnaires comme suit:

ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 41.123 (quarante et un mille cent vingt-trois) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 4.115 (quatre mille cent quinze);
- Actions de Commanditaires de classe B: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe C: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe D: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe E: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe F: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe G: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe H: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe I: 4.112 (quatre mille cent douze);
- Actions de Commanditaires de classe J: 4.112 (quatre mille cent douze).

ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 2.593 (deux mille cinq cent quatre-vingt treize) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 262 (deux cent soixante-deux);
- Actions de Commanditaires de classe B: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe C: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe D: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe E: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe F: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe G: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe H: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe I: 259 (deux cent cinquante-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe J: 259 (deux cent cinquante-neuf).

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 2.835 (deux mille huit cent trente-cinq) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 279 (deux cent soixante dix-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe B: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe C: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe D: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe E: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe F: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe G: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe H: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe I: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);

- Actions de Commanditaires de classe J: 284 (deux cent quatre vingt-quatre);

ATE ADVANCED TECHNOLOGIES ESTABLISHMENT: 14.959 (quatorze mille neuf cent cinquante-neuf) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 1.495 (mille quatre cent quatre-vingt quinze);
- Actions de Commanditaires de classe B: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe C: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe D: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe E: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe F: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe G: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe H: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe I: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize);
- Actions de Commanditaires de classe J: 1.496 (mille quatre cent quatre-vingt seize).

AVB ESTABLISHMENT: 4.984 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 502 (cinq cent deux);
- Actions de Commanditaires de classe B: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe C: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe D: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe E: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe F: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe G: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe H: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe I: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit);
- Actions de Commanditaires de classe J: 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit).

Mr. Marius Lech RACZYNSKI: 1.754 (mille sept cent cinquante-quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 179 (cent soixante-dix-neuf);
- Actions de Commanditaires de classe B: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe C: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe D: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe E: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe F: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe G: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe H: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe I: 175 (cent soixante-quinze);
- Actions de Commanditaires de classe J: 175 (cent soixante-quinze);

Mr. Zbigniew Jan RACZYNSKI: 4 (quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 1 (une);
- Actions de Commanditaires de classe B: 1 (une);
- Actions de Commanditaires de classe C: 1 (une);
- Actions de Commanditaires de classe D: 1 (une).

Mr. Krzysztof Stefan BARTOSIAK: 438 (quatre cent trente-huit) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 42 (quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de classe B: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe C: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe D: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe E: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe F: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe G: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe H: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe I: 44 (quarante-quatre);

- Actions de Commanditaires de classe J: 44 (quarante-quatre).

Mr. Jacek Wojciech ANTCZAK: 875 (huit cent soixante-quinze) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 83 (quatre-vingt-trois);
- Actions de Commanditaires de classe B: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe C: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe D: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe E: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe F: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe G: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe H: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe I: 88 (quatre-vingt-huit);
- Actions de Commanditaires de classe J: 88 (quatre-vingt-huit).

Mr Jaroslaw KUBACKI: 438 (quatre cent trente-huit) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 42 (quarante-deux);
- Actions de Commanditaires de classe B: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe C: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe D: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe E: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe F: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe G: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe H: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe I: 44 (quarante-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe J: 44 (quarante-quatre).

Disponibilité des réserves

Le président indiqua que le montant total des réserves disponibles de la Société (le "Montant Total de Réserves Disponibles") est renseigné par un bilan intermédiaire de la Société daté du 2 novembre, 2011 qui atteste que ce montant est à au moins égal au montant des réserves devant être incorporé dans le capital de la Société.

L'existence du Montant Total de Réserves Disponibles a été certifié au notaire soussigné par un rapport daté du 2 novembre, 2011 émis par le gérant de la Société qui énonce en substance que:

1. Basé sur les principes généraux de comptabilité en vigueur, le Montant Total de Réserves Disponibles renseigné par le bilan ci-joint est au moins égal au montant des réserves devant être incorporé dans le capital de la Société et depuis la date du bilan, aucun changement n'est intervenu qui aurait diminué le Montant Total de Réserves Disponibles; et

2. Aucun changement n'est intervenu qui pourrait rendre indisponible tout ou partie du Montant Total de Réserves Disponibles.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital décrite ci-dessus, premier paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 256.730,- EUR (deux cent cinquante-six mille sept cent trente Euros), divisé en 255.730 (deux cent cinquante-cinq mille sept cent trente) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les "Classes d'Actions de Commanditaires") comme suit: a) 25.579 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-neuf) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), b) 25.573 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), c) 25.573 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), d) 25.573 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), e) 25.572 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), f) 25.572 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), g) 25.572 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), h) 25.572 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), i) 25.572 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et j) 25.572 (vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et 1.000 (mille) actions de

commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité") d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée, le président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. LINARI-PIERON, R. SAZOS, N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011 LAC/2011/50858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160486/495.

(110186240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Armat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société ARMAT INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161485/11.

(110188621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.813.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Mandataire

Référence de publication: 2011161487/10.

(110188000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 novembre 2011.

En date du 18 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Anthony Mark Lewis, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 21 novembre 2011.

- de nommer, Gideon Overton, salarié, né le 19 novembre 1967 à Londres (Royaume Uni), demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4AN (Royaume Uni), en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 21 novembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Gideon Overton
- Donna Reeves
- Stuart Kirk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011163556/24.

(110189079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.813.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Mandataire

Référence de publication: 2011161488/10.

(110188001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Ingima Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.817.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société privée à responsabilité limitée de droit belge «ALTURE», ayant son siège social à B-1060 Saint-Gilles (Bruxelles), 31, rue Blanche, numéro d'entreprise 0811.750.834.

2) La société privée à responsabilité limitée de droit belge «J2C», ayant son siège social à B-1180 Uccle, 48, rue de l'Equateur, numéro d'entreprise 0811.754.990.

3) La société privée à responsabilité limitée de droit belge «YANOVITCH PARTNERS», ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 19, rue du Châtelain, numéro d'entreprise 0811.752.814.

Lesdites comparantes étant toutes trois représentées aux fins des présentes par Monsieur Damien CHASSEUR, directeur général, demeurant à L-1750 Luxembourg, 14, Avenue Victor Hugo, en vertu de trois procurations sous seing privé délivrées en date du 8 novembre 2011, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «INGIMA PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, logiciels informatiques, marques commerciales ou de fabrique, dessins et modèles, les exploiter, les céder et les concéder.

La société a encore pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social et lui permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quarante mille Euros (€ 240.000,-) représenté par deux cent quarante mille (240.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de juin, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la société

n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2012.

154576

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société «ALTURE», préqualifiée, quatre-vingt mille actions	80.000
2) La société «J2C», préqualifiée, quatre-vingt mille actions	80.000
3) La société «YANOVITCH PARTNERS», préqualifiée, quatre-vingt mille actions	80.000
TOTAL: deux cent quarante mille actions	240.000

Les actions de la société ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) en espèces par les associés, de sorte que le montant de cent vingt mille Euros (€ 120.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparantes ont été informées que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille sept cent cinquante Euros (€ 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

a) Monsieur Jean-Christophe CONTICELLO, administrateur de sociétés, né à Marseille (France), le 21 avril 1976, demeurant à B-1180 Bruxelles, rue de l'Equateur, 48.

b) Monsieur Christian GUENERAT-TUFAL, administrateur de sociétés, né à Chatou (France) le 9 juin 1974, demeurant à B-1060 Bruxelles, rue Blanche, 31.

c) Monsieur Yann LOUISE, administrateur de sociétés, né à Montreuil (France) le 14 avril 1979, demeurant à B-1050 Bruxelles, rue du Châtelain, 19.

d) Monsieur Damien CHASSEUR, directeur général, né à Bondy (France) le 13 février 1981, demeurant à L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La société à responsabilité limitée «Fiduciaire Cabexco SARL», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.890.

5. Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHASSEUR, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4401. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 novembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011160930/191.

(110187432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.813.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Mandataire

Référence de publication: 2011161489/10.

(110188002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.836.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of October.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

- Mr. Thibault Adrien, manager, born on December 27, 1978 in Dijon, France, with professional address at 3, Lispenard Street, New York, NY 10013, United States of America;

All here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on October 16, 2011 and one (1) proxy given on October 18, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations

of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand and four United States Dollars (USD 50.004,00) represented by four (4) management shares (the Management Shares) and fifty thousand (50.000) class A shares (the Class A Shares), all fully paid up, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Management Shares shall be held by Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The authorized share capital, including the subscribed share capital, is set at two million United States Dollars (USD 2.000.000,00) represented by:

- four (4) Management Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each;
- four hundred eighty thousand (480.000) Class A Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each;
- one million three hundred twenty thousand (1.320.000) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, and;
- one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (199.996) class C shares (the Class C Shares) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are hereinafter referred to as the LP Shares, and with the Management Share, as the Shares.

The Manager may, at its sole discretion, increase the share capital within the limits of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares of any class, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issuance or the successive issuances, the issuance price, the amount of any share premium to be paid on the shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and;
- issue class B shares without any preferential subscription right for class A shareholders
- change the denomination of unsubscribed Class B Shares into a new class of Shares as long as terms of such new class of Shares are not more favourable than those of the Class A Shares.

The Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, article 5 of the Articles will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Manager or by any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts, one for each class of Shares, into which any premium paid on any specific Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Company shall also have freely available reserve accounts, one for each class of Shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law, the Articles, and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

The Shares are and shall remain in the form of registered shares only.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with the provisions for the amendment of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. The Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The LP Shares are exclusively transferable in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager may be removed from its position with the approval of the shareholders representing seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The revocation of the Manager's mandate will be possible to the extent that it complies with the provisions of the Law and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of LP Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board or by any other means provided for in any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by an extraordinary general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, the Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year. The members of the Supervisory Board do not need to be shareholders and may have their residence outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year. The first accounting year will close on March 31st 2013.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Thibault Adrien, prenamed	50.000 Class A Shares	USD 50.000,00
Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., prenamed	4 Management Shares	USD 4,00
Total:	50.004	USD 50.004,00

The amount of fifty thousand four United States Dollars (USD 50.004,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros (EUR 2.000,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., prenamed, shall be the unlimited shareholder and Manager of the Company for an unlimited period of time. This company will be represented by Thibault Adrien, prenamed.

2. The following persons are appointed as members of the supervisory board for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of March 31, 2013.

- Louis Villa, asset manager, born on March 9, 1975 in Paris, France, with professional address at 11-13 Clifford Street, London, W1S 2LL, United Kingdom;

- Arnaud Bon, born on July 5, 1983, in Harfleur, France, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Hana Witzke, born on April 22, 1974, in Dusseldorf, Germany, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours;

- Mr. Thibault Adrien, employé, né le 27 décembre 1978 à Dijon, France, avec adresse professionnelle au 3, Lispenard Street, New York, NY 10013, Etats-Unis d'Amérique.

tous deux ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 16 octobre 2011 et d'une (1) procuration donnée le 18 octobre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les actionnaires.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille quatre Dollars Américains (USD 50.004,00) représenté par quatre (4) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité) et cinquante mille (50.000) actions de classe A (ci-après, les Actions de Classe A), toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Les Actions de Commandité sont détenues par Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à deux millions de Dollars Américains (USD 2.000.000,00), représenté par:

- quatre (4) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune;
- quatre cent quatre-vingt mille (480.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune;

- un million trois cent vingt mille (1.320.000) actions de classe B (ci-après, les Actions de Classe B) d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, et;

- cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-seize (199.996) actions de classe C (ci-après, les Actions de Classe C) d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Le capital autorisé peut être augmenté ou diminué en vertu de résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant conformément aux statuts.

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont ci-après désignées ensemble comme les Actions de Commanditaires et avec les actions de commandité, comme les Actions.

Le Gérant peut à sa seule discrétion augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et est autorisé et mandaté pour:

- mettre en oeuvre toute augmentation de capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de nouvelles actions, libérées par apport en nature ou en numéraire;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission devant être payé avec les actions, les conditions et modalités de souscription et de libération d'actions nouvelles; et

- émettre des Actions de Classe B sans droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de Classe A.

- Changer la dénomination d'Actions de Classe B non souscrites en une nouvelle classe d'action, à condition que les termes et conditions de cette nouvelle classe d'actions ne soient pas plus favorables que ceux attribués aux titulaires d'Actions de Classe A.

Le Gérant peut déléguer à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des montants de cette augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à cette date n'auraient pas été émises par le Gérant.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée conformément à la forme prescrite par la loi, l'article 5 des Statuts sera amendé afin de refléter l'augmentation de capital; de telles modifications seront consignées dans un acte authentique ou par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par le Gérant à cet effet.

En plus du capital social, la Société disposera de comptes de prime d'émission, un pour chaque classe d'Actions, sur lesquels toute prime payée pour toute Action sera transférée et dont chaque détenteur d'Actions liées à ce compte aura un droit exclusif au solde de celui-ci.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles, un pour chaque classe d'Actions et dont chaque détenteur d'Actions liées à ce compte aura un droit exclusif au solde de celui-ci.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts ainsi que tout pacte qui pourrait être conclu, à toute époque, entre les actionnaires.

Les Actions de Commandité sont et resteront nominatives.

Les Actions sont et resteront nominatives seulement.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise dans les conditions applicables aux modifications statutaires.

Art. 7. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action de Commanditaires ne peut être transmise qu'en conformité avec les dispositions de tout pacte qui pourrait être conclu, à toute époque, entre les actionnaires.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité

requis pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Le Gérant ne peut seulement être révoqué qu'avec l'accord des actionnaires représentant soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société. La révocation du mandat du Gérant n'est toutefois possible que dans la mesure où celle-ci est conforme aux dispositions de tout pacte qui pourrait être conclu, à toute époque, entre les actionnaires.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, les Statuts ou tout pacte conclu, à toute époque, entre les actionnaires.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an. Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent avoir leur résidence hors du Grand Duché de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante. Le premier exercice social se terminera le trente-et-un mars 2013.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions de la Loi et en conformité avec les dispositions de tout pacte conclu, à toute époque, entre les actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la liquidation de la Société, toute distribution faite aux actionnaires devra être réalisée en accord avec les dispositions de l'Article 17, à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
M. Thibault Adrien, prénommé	50.000 Actions de Classe A	USD 50.000,00
Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à.r.l., prénommé . . .	4 Actions de Commandité	USD 4,00
Total:	50.004	USD 50.004,00

Le montant de cinquante mille quatre Dollars Américains (USD 50.004,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est l'actionnaire commandité et gérant de la Société pour une durée illimitée Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à.r.l. Celle-ci sera représentée par Thibault Adrien, prénommé;

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membre du conseil de surveillance de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2013:

- Louis Villa, analyste, né le 9 mars 1975 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 11-13 Clifford Street, W1S 2LL, Londres, Royaume-Uni;

- Arnaud Bon, né le 5 juillet 1983, à Harfleur, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Hana Witzke, née le 22 avril 1979, à Dusseldorf, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. L'adresse du siège social est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler .

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011160957/525.

(110187650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Aurora Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.903.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que Gérant de la société AURORA PROPERTIES S.À R.L. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161494/11.

(110188625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

AST Environnement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.211.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161491/9.

(110188571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Aube Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161492/10.

(110187930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Autize SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTIZE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011161495/11.

(110188577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 novembre 2011 a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Stefan GORDIJN, Chief Operating Officer - SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Madame Edith J., SIERMANN, Executive Vice President (Fixed Income Investments) - Robeco Groep N.V., Coolsingel 120, NL-3011 AG Rotterdam;

Monsieur Ali OULD ROUIS, ROBECO France, PARIS - Banque Robeco, 21, Blvd de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01.

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé de renommer ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, RCS B-47.771, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011163737/24.

(110189471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.378.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société AVANT INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011161496/11.

(110188641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.378.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société AVANT INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161497/11.

(110188641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

AZ Poids Lourds, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, ancienne route de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 135.865.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161499/10.

(110188519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Babcock & Brown Czech Solar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Babcock & Brown Czech Solar S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011161502/11.

(110188141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Brazilian Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.353.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de catégorie C de la société Brazilian Investment Opportunities S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011161507/11.

(110188654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Batiso, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Z.A.Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 116.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161503/9.

(110188539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Borotra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.868.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} février 2011**Deuxième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOROTRA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011161525/16.

(110188540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Brazilian Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.353.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de catégorie C de la société Brazilian Investment Opportunities S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161508/11.

(110188654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Brickfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161510/10.

(110188092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen.

Signatures.

Référence de publication: 2011161512/10.

(110188322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.071.

Le bilan au de clôture de la liquidation au 21/10/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signatures.

Référence de publication: 2011161513/11.

(110188325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.906.

Résolution prise lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- L'adresse du commissaire aux comptes a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été modifiée. Son adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161529/12.

(110188268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Belval Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 147.073.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161517/10.

(110188100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Big Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.030.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que Gérant de la société BIG PROPERTIES S.À R.L. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161520/11.

(110188647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BMG Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.740.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161524/9.

(110188063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Borotra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.868.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOROTRA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011161526/11.

(110188550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Cardiodynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 102.152.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011161536/13.

(110188237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BPI Project 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.601.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161527/10.

(110188158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BPIM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.425.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161528/10.

(110188143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Brofortec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 120.594.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161530/10.

(110188034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Business Development Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.179.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011161532/12.

(110188490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

CLdN Ports S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 149.469.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011161552/12.

(110188607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Immowest Lux III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 130.421.

AUSZUG

Aus dem Beschluss des Alleingeschafters der Gesellschaft, welcher am 14 November 2011 unterschrieben wurde, geht folgendes hervor:

- Die Abberufung von Herrn Michael Schoppe MSc als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Die Ernennung von Frau Mag. Birgit Noggler, geschäftsansässig in Wienerbergstrasse 11, 1100 Wien, Österreich, geboren am 10.09.1974 in Klagenfurt, Österreich, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerin der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. November 2011.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2011162848/18.

(110188425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Metroinvest Brooktorkai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 164.829.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of November.

Before Us, M^e Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.", established and having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 138984,

here represented by Mr. Jean-Michel Clinquart, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of debt and equity interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Metroinvest Brooktorkai S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one EURO (EUR 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Jointco-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who do not need to be partners. If several manager have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The managers are of class A and B in case of plurality of managers.

The Company shall be validly bound towards third parties in all matters or by the sole signature of the sole Manager or by the joint signature of at least one manager of class A, acting jointly with a manager B and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve

thousand five hundred EURO (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Pedro PUJOL BOSCH, born in Barcelona (Spain), on March 11th, 1967, having his business address at Mestre Nicolau, 19. 1^o, 08021 Barcelona (Spain), attributed to the class A managers;

- Mr. Eric LECHAT, born in Leuven (Belgium), on February 21st, 1980, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, attributed to the class B managers; and

- Ms. Sharon CALLAHAN, born in New York (The United States of America) on October 19th, 1966, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, attributed to the class B managers;

The duration of their mandate is unlimited and the company shall be bound validly by the signature of a manager A together with a manager B.

2) The registered office is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre;

Par-devant Nous Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138984,

ici représentée par Monsieur Jean-Michel Clinquart, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de dettes ou de parts d'intérêts au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, à la gestion, au développement de ses actifs et pourra céder ses actifs en vue de l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; de la participation à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; de l'acquisition, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres

de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances, à ses filiales ou à des sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger, et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans des véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Metroinvest Brooktorkai S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Les gérants sont de classe A et B en cas de pluralité de gérants.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, soit par la seule signature du gérant unique, soit par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A ensemble avec la signature d'au moins un gérant de classe B pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par l'un de ces moyens sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société company "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Pedro Pujol BOSCH, né le 11 mars 1967 à Barcelone (Espagne), ayant son adresse professionnelle au Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelone (Espagne), en tant que gérant classe A;

- Monsieur Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Louvain (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant classe B;

- Madame Sharon CALLAHAN, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 octobre 1966, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant classe B.

La durée de leur mandat est illimitée et la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est établie à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Clinquart, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51461. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre.

Référence de publication: 2011160991/296.

(110187534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161533/11.

(110187918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eurinfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.112,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.459.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 septembre 2011 que M. Jean-Luc Carpentier, né le 1^{er} novembre 1952 à Paris 18^{ème} (France), résidant au 9 rue Saint Martin, 75004 Paris (France), a été nommée gérant unique de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant unique démissionnaire, Françoise Noël Marquise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Novembre 2011.

Pour Eurinfi S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011161585/17.

(110188303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Car Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.705.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que Gérant de la société CAR SERVICE LUXEMBOURG S.À R.L. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011161535/11.

(110188656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eschborn I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2011161582/12.

(110187907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 28.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 novembre 2011.

Pour ETS. KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

FIDUCIAIRE EVRARD - KLEIN S.A. R.L.

Référence de publication: 2011161584/12.

(110187943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Enic Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.404.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enic Sports S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011161578/11.

(110188254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Enic Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.404.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enic Sports S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011161579/11.

(110188262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Hotkebab S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 125.082.

—
Assemblée
Générale Extraordinaire

Ont comparu:

M. Shamshiri Mohammad, demeurant 33, rue de Tétange, L-3672 Kayl
Associé / Gérant Technique

Et

M. Yaghma Reza, demeurant à 36, avenue Dr. Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains
Associé / Gérant Administratif

Monsieur Reza Yaghma, demeurant à 36, avenue Dr. Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains, cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à M. Shamshiri Mohammad, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui les accepte, les 50 parts sociales, chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 6.250,- € (six mille deux cent cinquante) euros, que Monsieur Shamshiri Mohammad a payé à l'instant même à Monsieur Reza Yaghma, qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

La répartition des parts sociales se constitue comme suit:

M. Shamshiri Mohammad 100 parts

L'Associé unique accepte la démission du gérant administratif Monsieur Yaghma Reza à partir de ce jour.

La société est engagée en toute circonstance par la signature isolée du Gérant unique.

M. Shamshiri Mohammad - M. Yaghma Reza
Associé / Gérant Technique - Associé / Gérant Administratif

Référence de publication: 2011162784/27.

(110187862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Enic Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.404.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enic Sports S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011161580/11.

(110188271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

KHEPHREN Daux Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.424.

—
L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KHEPHREN Daux Invest S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions («S.C.A.») régie par les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL»), sous le numéro B 153.424 et constituée suivant acte du 23 avril 2010 du notaire Maître Fränk MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 Juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association («Mémorial»), numéro n° 1368 (page 65.622). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte du prédit notaire, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro n°1533 du 27 juillet 2010 (page 73558), puis par acte du 21 mars 2011 du notaire Maître Martine SCHAEFFER, précité, publié le 11 juin 2011, n°1273 (page 61086).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les six cent cinquante-cinq (655) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et l'action de commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'assemblée a l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) afin de le porter du montant actuel de six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000.-) au montant de quatre cent six mille euros (EUR 406.000.-), par l'annulation de deux-cent cinquante (250) actions de classe A (les «Actions ordinaires de Classe A»), ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), à racheter par la Société à:

(i) Khephren S.C.A. SICAV SIF, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dûment représenté par son associé gérant commandité Khephren Management (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement détenteur de six cent cinquante cinq (655) Actions ordinaires de Classe A à un prix d'achat de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.),

(ci-après désigné comme l'«Actionnaire de Classe A»),

les deux cent cinquante (250) Actions ordinaires de classe A étant ainsi rachetées par la Société au prix total d'achat de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) (le «Rachat»).

2. Modification de l'article 5 des Statuts suite au Rachat.

3. Divers.

L'assemblée générale reconnaît que:

(i) L'Actionnaire de Classe A souhaite sortir de la Société et qu'en conséquence, la Société devra racheter toutes deux-cent cinquante (250) Actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, émises par la Société et actuellement détenues par l'Actionnaire de Classe A, à un prix d'achat trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-);

(ii) les comptes financiers de la Société au 30 juin 2011 (les «Comptes Financiers») reflètent des fonds disponibles suffisants, de manière que le Rachat n'aura pas pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves de la Société que les lois luxembourgeoises et/ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) afin de le porter du montant actuel de six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000.-) au montant de quatre cent six mille euros (EUR 406.000.-), par l'annulation de deux cent cinquante (250) actions de classe A (les «Actions ordinaires de Classe A»), ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), à racheter par la Société à:

(i) Khephren SCA SICAV SIF, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par son associé gérant commandité Khephren Management (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement détenteur de six cent cinquante-cinq (655) Actions ordinaires de Classe A à un prix d'achat de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-),

(ci-après désigné comme l'«Actionnaire de Classe A»),

les deux cent cinquante (250) actions de classe A étant ainsi rachetées par la Société au prix total d'achat de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) et ensuite annulées par suite à la réduction (le "Rachat") du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 paragraphe 3 des statuts de la Société pour refléter la réduction du capital mentionnée dans la résolution précédente. L'article 5 paragraphe 3 des Statuts aura la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. Corporate Capital. "The Company has an issued share capital of four hundred and six thousand Euros (EUR 406.000.-) divided into four hundred and five (405) Class A Shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-)".

Version française:

Art. 5. Capital Social. «La Société a un capital social émis de quatre cent six mille euros (EUR 406.000.-), représenté par quatre cent cinq (405) Actions de Classe A d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000)».

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.A. Delagardelle, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 août 2011. LAC/2011/34981. Reçu cent cinquante euros EUR 150,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161737/101.

(110188305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Esser Bedachungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.871.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161583/10.

(110188259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.977.

In the year two thousand and eleven, on the second day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shurgard Self Storage Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 128.040, acting in its capacity as general partner (beherend vennoot) of Shugard C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) formed between SSC Luxembourg S.à r.l. and Shurgard Self Storage Luxembourg S.à r.l., and established under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in The Hague, the Netherlands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Delphine HORN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 October 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that he is the sole shareholder of Shurgard Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 139.977 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 27 June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 30 July 2008, number 1869. The articles of incorporation of the Company have not been amended to the present date.

II. The Sole Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Sole Shareholder:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) through the issuance by the Company of one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

2 To accept subscription for the newly issued share, together with a share premium in the amount of one million nine hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-five euro (EUR 1,987,475.-), and to accept payment in full of such new share by a contribution in kind.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the share capital increase.

4 Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) through the issuance by the Company of one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to accept subscription for the newly issued share and payment in full of such new share as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and to make payment in full for such new share and for the share premium of one million nine hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-five euro (EUR 1,987,475.-) by a contribution in kind consisting of a claim the Sole Shareholder holds against the Company in an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-) (the "Contribution").

Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder further declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

"The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) divided into five hundred and one (501) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Shurgard Self Storage Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, section B, sous le numéro 128.040, agissant en sa qualité d'associé commandité (beherend vennoot) de Shurgard C.V., une société en commandite simple (commanditaire vennootschap) formée entre SSC Luxembourg S.à r.l. et Shurgard Self Storage Luxembourg S.à r.l., établie en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social (zetel) à La Haye, Pays-Bas (l'"Associé Unique"),

représentée aux fins des présentes par Delphine HORN, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 octobre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte qu'il est le seul et unique associé de Shurgard Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, section B, sous le numéro 139.977 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 30 juillet 2008, numéro 1869. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

II. L'Associé Unique reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé Unique:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2 Acceptation de la souscription de la part sociale nouvellement émise, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.987.475,-) par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle parts sociale par un apport en nature.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique des associés a décidé d'accepter la souscription de la part sociale nouvellement émise et la libération intégrale de cette nouvelle part sociale comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer intégralement cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.987.475,-) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) due par la Société à l'Associé Unique (l'"Apport").

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée par l'Associé Unique au notaire soussigné.

L'Associé Unique a encore déclaré qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert de l'Apport à la Société sans restrictions ni limitations et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article se lira dorénavant comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) divisé en cinq cent et une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Horn, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 novembre 2011. Relation: RED/2011/2318. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161905/152.

(110187983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "N Alpha S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 16th April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4th July 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed on 8 July 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Ralph Beyer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Maître Christophe Bregeon, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the outstanding ordinary shares and Class A Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty-six million one hundred and four thousand four hundred and seven Euro (€ 26,104,407) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The shareholders represented declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all being interrelated):

(A) Acknowledgement of available profits and reserves in excess of two million four hundred fifty eight thousand five hundred sixty seven Euro and eighty nine cents (€ 2,458,567.89);

(B) Reduction of the issued share capital by an amount of seven thousand eight hundred seventy-six Euro (€ 7,876) by the redemption and cancellation of seven thousand eight hundred seventy-six (7,876) Class A Preferred Shares held by Euroland Purification II B.V. for a total aggregate redemption and cancellation amount of two million four hundred fifty-eight thousand five hundred sixty-seven Euro and eighty-nine cents (€ 2,458,567.89) (being the accumulated unpaid Class A Preferred Distribution Right and the Class A Subscription Price) to Euroland Purification II B.V., waiver by Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II of any right or entitlement to participate in the redemption of the Class A Preferred Shares; allocation of the redemption and cancellation amount;

(C) Consequential amendment of the articles of incorporation of the Company by amending article 5 to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-six million ninety-six thousand five hundred thirty-one Euro (€26,096,531) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares and (ii) sixty-three thousand one hundred ninety-eight (63,198) Class A Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.”

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting acknowledged that the Company has available profits and reserves in excess of two million four hundred fifty-eight thousand five hundred sixty-seven Euro and eighty-nine cents (€ 2,458,567.89).

The meeting resolved to reduce the issued share capital by an amount of seven thousand eight hundred seventy-six Euro (€ 7,876) by the redemption and cancellation of thousand eight hundred seventy-six (7,876) Class A Preferred Shares held by Euroland Purification II B.V. for a total aggregate redemption and cancellation amount of two million four hundred fifty-eight thousand five hundred sixty-seven Euro and eighty-nine cents (€ 2,458,567.89) (being the accumulated unpaid Class A Preferred Distribution Right and the Class A Subscription Price of such shares) allocated to Euroland Purification II B.V. and Euroland Purification II B.V. accepted while Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II expressly waived of any right or entitlement to participate in the redemption of the Class A Preferred Shares. The meeting resolved that the cancellation and redemption amount shall be allocated as to the nominal value of the Class A Preferred Shares to the capital reduction amount, as to an amount equal to the premium paid on such shares to the share premium amount and as relevant the legal reserve and as any balance to available profit reserves.

The meeting resolved to consequentially amend the articles of incorporation of the Company by amending article 5 to read as set forth in the agenda.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «N Alpha S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1358 du 4 juillet 2007. Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 juillet 2011, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître Ralph Beyer, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Maître Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les parts sociales ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-six millions cent quatre mille quatre cent sept euros (€ 26.104.407) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Constat des réserves et bénéfices disponibles d'un montant de deux millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (€ 2.458.567,89);

(B) Réduction du capital social émis d'un montant de sept mille huit cent soixante-seize euros (€7.876) par le rachat et l'annulation de sept mille huit cent soixante-seize (7.876) Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par Euroland Purification II B.V. pour un montant de rachat et d'annulation total de deux millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (€2.458.567,89) (correspondant au Droit Préférentiel de Distribution de Classe A accumulé mais non payé et au Prix de Souscription de Classe A) à Euroland Purification II B.V., renonciation de Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II à tout droit de participer dans le rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A; allocation du montant de rachat et d'annulation;

(C) La modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-et-un euros (€26.096.531) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit (63.198) Parts Sociales Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale d'un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts»;

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a constaté que la Société a des réserves et des bénéfices disponibles d'un montant de deux millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (€ 2.458.567,89).

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis d'un montant de sept mille huit cent soixante-seize euros (€ 7.876) par le rachat et l'annulation de sept mille huit cent soixante-seize (7.876) Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par Euroland Purification II B.V. pour un montant de rachat et d'annulation total de deux millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (€ 2.458.567,89) (correspondant au Droit Préférentiel de Distribution de Classe A accumulé mais non payé et au Prix de Souscription de Classe A) alloué à Euroland Purification II B.V. ce que Euroland Purification II B.V. a accepté, Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II ayant expressément renoncé à tout droit de participer dans le rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A. L'assemblée a décidé que le montant de l'annulation et du rachat soit alloué au compte du capital social en ce qui concerne la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, au compte prime d'émission en ce qui concerne le montant équivalant à la prime payée sur ces parts sociales, et le solde aux réserves disponibles.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, C. BRÉGEON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14769. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161832/137.

(110188018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.655.512,08.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161588/10.

(110187923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eikon Invest V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST V S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011161589/12.

(110188033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.463.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNEE GESTION S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011161592/12.

(110188458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

AMPOS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.081.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Ampos Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Proxy Holder

Signatures

Référence de publication: 2011165775/15.

(110192026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.
